



## Dommmages interets et communaute

-----  
Par Visiteur

Les dommages interets recus dans le cas d'un licenciement abusif doivent-ils etre partages suite a divorce sous le regime de la communaute?

la procedure de demande de dommages interets a ete demande avant divorce.....

merci

-----  
Par Visiteur

BOnjour.

Conformément à l'article 1401 du code civil et la jurisprudence afférente, ces dommages et intérêts sont des biens communs.